

Insertion des jeunes issus de quartiers sensibles : les hommes doublement pénalisés

Les jeunes issus des zones urbaines sensibles (Zus) connaissent depuis dix ans des difficultés d'insertion croissantes. La dégradation a particulièrement affecté les hommes. Au-delà d'origines sociales défavorisées et de faibles niveaux de formation, ils semblent plus qu'hier pâtir de « l'effet quartier ». Pour les femmes des Zus, au contraire, cet effet s'estomperait.

insertion
Zus cohortes
enquêtes Génération
parcours scolaires
inégalités sociales
non diplômés

Thomas **Coupié** (Céreq)

Au moment où la réflexion s'engage sur une nouvelle géographie de la politique de la Ville, quel bilan peut-on dresser des difficultés d'insertion des jeunes résidents des zones urbaines sensibles (Zus)? Trois cohortes* (1998, 2004 et 2007) ont été suivies pendant leurs trois premières années sur le marché du travail, chacune faisant face à une conjoncture économique moins favorable que la précédente. Cette détérioration économique a davantage pénalisé les jeunes débutants de Zus que les autres jeunes urbains. Dans ces quartiers sensibles, la montée des difficultés a eu un impact limité sur l'accès à l'emploi des femmes et des diplômés de l'enseignement supérieur. En revanche, les hommes et les jeunes sans diplôme ont été fortement concernés. Ces populations semblent de plus en plus nettement pâtir d'un « effet quartier ».

Une population toujours socialement désavantagée

Les jeunes qui habitaient un quartier classé en Zus pendant leurs études et au moment de leur entrée sur le marché du travail constituent, à l'image des habitants de ces quartiers, une population socialement désavantagée. Parmi ces jeunes, les enfants d'ouvrier sont majoritaires, ceux dont le père est cadre ou profession

intermédiaire sont beaucoup plus rares que parmi les autres jeunes urbains (14% contre 35%). Leur environnement familial est plus éloigné du marché du travail : pour la cohorte 2007, seuls 59% ont un père effectivement en emploi quand ils finissent leurs études (contre 76% des autres jeunes urbains) et, pour une majorité d'entre eux, leur mère est inactive. D'autre part, les jeunes issus de l'immigration, et particulièrement de l'immigration non européenne, sont très largement sur-représentés dans ces quartiers ; 45% ont au moins un de leurs parents né à l'étranger contre 19% des autres jeunes urbains (cf. graphique page suivante).

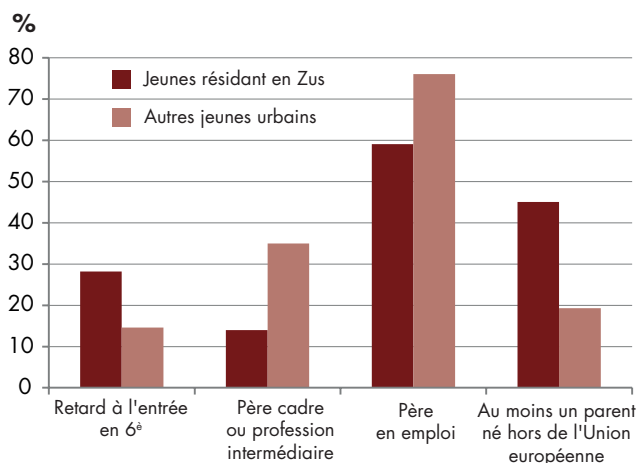
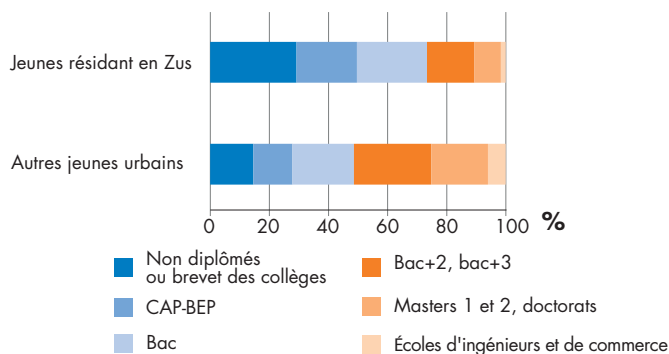
En relation avec ces caractéristiques socio-démographiques, les carrières scolaires des jeunes des quartiers se révèlent en moyenne nettement plus courtes, et plus chaotiques. Ainsi, au sein de la cohorte 2007, 28% sont entrés en classe de sixième avec au moins une année de retard, contre 15% des autres jeunes urbains. Dès les premiers paliers d'orientation, après la troisième, plus de la moitié des jeunes de ces quartiers ont été orientés vers les filières de l'enseignement professionnel, contre moins du tiers des autres jeunes urbains. Pour autant, ils ont eu moins souvent accès à des formations par apprentissage, formations qui ont la vertu de faciliter le passage de l'école au travail.

* La **cohorte** désigne un groupe d'individus suivis dans le temps, ici les jeunes sortis une même année de formation initiale et interrogés sur leurs premières années de vie active dans le cadre des enquêtes Génération du Céreq.

Pour en savoir plus sur les enquêtes **Génération** : www.cereq.fr, rubrique Accès aux données

Caractéristiques scolaires et sociodémographiques des jeunes résidant en Zus et des autres jeunes urbains (2007)

Niveau de diplôme à la sortie du système scolaire en 2007



Source : interrogation 2010 de la Génération 2007, Céreq - partenariat Secrétariat général du Comité interministériel des villes.

●●● Toujours dans la cohorte 2007, le risque qu'ils terminent leur scolarité sans diplôme supérieur au brevet des collèges est multiplié par 2,4 par rapport aux autres jeunes urbains. Les jeunes des quartiers classés Zus sont donc de plus en plus rares au fur et à mesure que l'échelle des diplômes s'élève. Moins nombreux que les autres jeunes urbains à avoir entrepris des études supérieures (35% contre 59% pour la cohorte 2007) ils y réussissent moins bien : ils ont presque deux fois plus de risques de quitter l'enseignement supérieur sans avoir obtenu un diplôme supérieur au bac. Jeunes femmes comme jeunes hommes résidents des Zus ont donc des cursus de formation en moyenne plus courts, même si, quel que soit leur lieu de résidence, les jeunes femmes ont un investissement éducatif plus poussé.

Les caractéristiques de l'environnement familial et socioculturel et les inégalités de parcours

scolaires sont restées stables entre les trois cohortes étudiées, sorties entre 1998 et 2007 du système de formation.

Des conditions d'accès à l'emploi qui se dégradent

Au sein de chacune des cohortes, les jeunes des quartiers classés en zone urbaine sensible, en moyenne moins diplômés que les autres jeunes urbains, apparaissent structurellement plus exposés aux variations de conjoncture économique. Le fonctionnement du marché du travail français tend en effet à favoriser les individus les plus diplômés dans l'accès à l'emploi. Dans ce contexte, les parcours d'insertion des jeunes des quartiers classés Zus sortis en 2007 portent nettement les marques de la crise économique. Entre les cohortes 1998 et 2007, la part de ceux exposés plus d'un an au chômage augmente de 11 points (de 24% à 35%), la part de ceux en emploi trois ans après la sortie de formation baisse de 12 points (de 73% à 61%) (cf. tableau 1 ci-contre). Seule évolution plus favorable : la précarité des contrats de travail, certes déjà très forte, n'augmente pas pour les jeunes des quartiers et tend à rapprocher, sur ce point-là, leurs conditions d'emploi de celles des autres jeunes urbains.

Les conséquences de la dégradation du contexte économique sur l'emploi sont cependant inégales selon les secteurs et les catégories socioprofessionnelles. Les secteurs industriels et les emplois ouvriers ont ainsi été principalement touchés, alors que les emplois de cadre et de profession intermédiaire continuaient leur expansion. Compte tenu de la polarisation des formations et des emplois selon le genre, les jeunes hommes, se formant plus souvent à des spécialités industrielles, ont davantage subi la dégradation de l'emploi que les jeunes femmes. Ainsi, le taux d'emploi à trois ans des jeunes hommes urbains (hors Zus) baisse de 10 points

Les « autres jeunes urbains » désignent ici des jeunes résidant dans les quartiers hors Zus des mêmes unités urbaines.

La politique de la ville et les Zus

La politique de la ville a été progressivement mise en place à partir du début des années 1980 afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre territoires. La création de Zones urbaines sensibles (Zus) date du pacte de relance de la ville de 1996. Les 751 Zus existantes rassemblaient à leur création environ 8% de la population française, mais sont depuis en déclin démographique. Elles sont ou étaient caractérisées, à leur création, par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Les populations résidentes sont socialement défavorisées : on y observe une forte prévalence du chômage, de la précarité et de la pauvreté, et un niveau d'étude atteint en moyenne moins élevé que dans le reste de la population. Inégalement implantées sur le territoire, elles se concentrent dans les plus grandes unités urbaines qui représentent la moitié de la population française.

L'analyse développée ici s'intéresse aux jeunes domiciliés, au moment de finir leurs études, dans une Zus, domicile qui correspondait, dans la grande majorité des cas, au domicile de leur(s) parent(s). L'insertion professionnelle au cours des trois années qui suivent a pu entraîner ou être la conséquence, pour certains d'entre eux, d'une mobilité résidentielle et d'un départ du domicile parental. Cet aspect de mobilité, complexe à aborder du fait de son caractère potentiellement lié à l'accès à l'emploi, n'est pas traité ici.

entre les cohortes 1998 et 2007 (contre une baisse de 6 points pour les femmes). On enregistre la disparition d'une « prime » masculine longtemps observée dans l'accès à l'emploi.

Dans ce contexte, les jeunes femmes des quartiers classés en zone urbaine sensible, bien que structurellement davantage exposées au chômage que les autres jeunes femmes urbaines, bénéficient également d'évolutions moins défavorables. Par contraste, les transformations des conditions d'insertion des jeunes hommes des quartiers classés Zus entre les cohortes successives sont très fortes, beaucoup plus fortes que celles observées chez les autres jeunes urbains ou chez leurs homologues féminins des quartiers. Ainsi, entre la cohorte 1998 et la cohorte 2007, leur taux d'emploi à trois ans baisse de 17 points et leur risque de cumuler plus d'un an de chômage augmente de 17 points.

De même, les difficultés de l'emploi ouvrier, en baisse régulière au cours des années 2000, contribuent à expliquer la très forte dégradation des conditions d'insertion des non diplômés, dégradation amplifiée pour les jeunes des quartiers classés Zus. Le taux d'emploi trois ans après la sortie des jeunes urbains non diplômés perd 10 points entre 2001 et 2010, il en perd 15 pour les jeunes non diplômés des Zus.

Un « effet quartier » variable d'une catégorie à l'autre

Différences d'origines sociales, de contexte familial, différences dans les parcours scolaires et les niveaux de diplôme atteints : tous ces

facteurs jouent un rôle dans les inégalités observées pour l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers classés en Zus. L'esprit des politiques territorialisées est de cibler ces espaces socio-économiques défavorisés dont on présuppose qu'ils jouent, par eux-mêmes, un rôle délétère sur les conditions d'insertion des individus y résidant. Pour expliquer le rôle intrinsèque du territoire sur les destinées individuelles, plusieurs pistes peuvent être évoquées, non exclusives les unes des autres.

Pour les habitants de certaines zones urbaines, la faible densité d'emplois à proximité aurait un effet négatif à la fois sur l'accès aux emplois et sur leur qualité. Par ailleurs, la ségrégation sociale observée dans ces territoires peut générer des effets de voisinage aggravant les difficultés de populations déjà défavorisées. On peut enfin penser à l'existence d'une discrimination spécifiquement territoriale qui conduirait les employeurs à ne pas recruter les habitants de certaines zones. Il est donc utile de dissocier, dans la mesure des difficultés rencontrées par les jeunes des quartiers défavorisés au moment de leur entrée sur le marché du travail, ce qui relève des facteurs sociodémographiques et scolaires de ce qui relève d'autres facteurs non pris en compte, et notamment des effets territoriaux.

La modélisation de la probabilité d'avoir un emploi trois ans après la sortie du système éducatif permet d'isoler le poids de ces différents facteurs (cf. encadré page suivante). L'écart entre le taux attendu pour les jeunes de Zus et le taux observé pour les autres jeunes urbains correspond alors à la partie expliquée par les différences de caractéristiques entre les deux groupes (écart expliqué). L'écart entre le taux attendu pour les jeunes de

Depuis 2005, le Céreq travaille en partenariat avec le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV) et l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS).

Ce partenariat a permis de réaliser le géoréférencement des adresses des jeunes répondants aux enquêtes Génération, au moment de leur sortie du système éducatif, et l'exploitation des données produites. Cette publication est le fruit de cette collaboration.

Tableau 1 • Indicateurs d'insertion professionnelle comparés entre les cohortes 1998 et 2007

	%	Taux d'emploi à trois ans			Ont connu plus d'un an de chômage sur trois ans de vie active		
		Cohorte 1998	Cohorte 2007	Évolution	Cohorte 1998	Cohorte 2007	Évolution
Hommes	Zus	77	60	- 17	22	39	+ 17
	Hors Zus	85	75	- 10	12	21	+ 9
Femmes	Zus	68	62	- 6	27	32	+ 5
	Hors Zus	80	74	- 6	16	17	+ 1
Ensemble	Zus	73	61	- 12	24	35	+ 11
	Hors Zus	82	75	- 7	14	19	+ 5
Non diplômés	Zus	57	42	- 15	36	55	+ 19
	Hors Zus	65	55	- 10	30	43	+ 13
Diplômés du secondaire	Zus	76	61	- 15	23	35	+ 12
	Hors Zus	79	67	- 12	16	21	+ 5
Diplômés du supérieur	Zus	87	83	- 4	11	15	+ 4
	Hors Zus	90	85	- 5	8	11	+ 3

Source : enquêtes Génération 1998 et 2007 à trois ans, Céreq - partenariat Secrétariat général du comité interministériel des villes.

Isoler un « effet quartier » des effets sociodémographiques et scolaires sur l'insertion

Afin de tenter de séparer ce qui relève des inégalités sociales de ce qui pourrait être attribué à un « effet quartier », on modélise les probabilités d'accès à l'emploi et d'exposition au chômage dans le groupe des autres jeunes urbains et on applique les paramètres estimés aux jeunes des quartiers classés zone urbaine sensible. On obtient alors un taux estimé attendu, potentiellement différent du taux observé. L'écart entre les deux constitue le taux résiduel.

Dans le modèle, les variables retenues explicatives des conditions d'accès à l'emploi sont les suivantes : niveau de diplôme atteint ; spécialité ou champ disciplinaire du plus haut diplôme ; le fait d'avoir suivi une formation par apprentissage ; éventuel retard à l'entrée en classe de 6^e ; variables décrivant l'environnement familial du jeune via l'origine sociale de ses parents (elle-même appréhendée par la situation professionnelle à la fin des études et le lieu de naissance).

Tableau 2 • Taux d'emploi trois ans après la sortie : décomposition de l'écart Zus-autres jeunes urbains

	Cohorte	Ecart observé	Ecart expliqué	Ecart résiduel
Hommes	1998	- 8	- 6	- 2
	2007	- 16	- 10	- 6
Femmes	1998	- 12	- 8	- 4
	2007	- 12	- 12	0
Ensemble	1998	-10	- 7	- 3
	2007	- 14	- 11	- 3
Non diplômés	1998	- 8	- 3	- 5
	2007	- 13	- 5	- 8
Diplômés du secondaire	1998	- 3	- 2	- 1
	2007	- 7	- 4	- 3
Diplômés du supérieur	1998	- 3	- 1	- 2
	2007	- 2	- 4	2

Source : enquêtes Génération 1998 et 2007 à trois ans, Céreq - partenariat Secrétariat général du comité interministériel des villes.

Zus et le taux effectivement observé correspondent à un écart inexpliqué « toutes caractéristiques prises en compte égales par ailleurs » contenant l'effet propre territorial.

Les caractéristiques sociodémographiques et scolaires expliquent une bonne part de l'écart observé entre les jeunes de Zus et les autres jeunes urbains sur l'indicateur du taux d'emploi à trois ans. Ainsi, pour la cohorte 2007, 11 des 14 points d'écart observés sont attribuables au profil plutôt défavorisé de ces jeunes. La part résiduelle, qui contient les effets territoriaux, atteint donc trois points, chiffre modeste mais statistiquement significatif. Elle évolue peu entre les cohortes 1998 et 2007.

Cependant, cette décomposition donne des résultats plus contrastés si l'on distingue différents sous-groupes parmi les jeunes. À une extrémité, les jeunes des quartiers classés Zus et diplômés de l'enseignement supérieur de la cohorte 2007 s'insèrent aussi bien, voire mieux, que les autres jeunes urbains, une fois prises en compte les différences de caractéristiques. L'effet territorial résiduel observé sur la cohorte 1998 semble donc avoir disparu. Les résultats sont similaires pour les jeunes femmes de la cohorte 2007 : l'écart observé sur le taux d'emploi peut être entièrement

imputé à leurs caractéristiques scolaires et sociodémographiques. Par contraste, les jeunes hommes d'une part, les non-diplômés d'autre part, constituent deux sous-groupes pour lesquels les effets résiduels, dont les effets territoriaux, se sont renforcés dans le temps (cf. tableau 2 ci-dessus)

Ces résultats ne peuvent constituer une évaluation des politiques de la Ville menées sur la période. Ils pointent cependant que les difficultés particulières d'insertion rencontrées par les jeunes de ces quartiers relèvent toujours pour une bonne part des inégalités sociales « traditionnelles ». Elles renvoient donc à des mesures de prise en charge et de traitement de ces inégalités sociales (telles que la lutte contre l'échec scolaire), la prise en compte du territoire étant d'abord une opportunité de ciblage efficace de ces politiques. Mais ces résultats montrent également l'existence probable d'effets territoriaux intrinsèques. De plus, les résultats sur les cohortes les plus récemment entrées sur le marché du travail tendent à montrer que les effets territoriaux délétères se renforcent pour les non-diplômés et pour les hommes. Les diplômés du supérieur et les femmes semblent en revanche réussir à s'en affranchir. La question d'une politique spécifiquement ciblée sur ces territoires est toujours d'actualité. ■

Pour en savoir plus

Observatoire national des zones urbaines sensibles, rapport de l'Onzuz, 2012.

Les jeunes de Zus inégalement pénalisés au moment de l'insertion, T. Couppié, C. Gasquet, Net.doc n°79, 2011.

Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres, T. Couppié, C. Gasquet, Bref n°261, 2009.

Céreq

Bref n° 309 • avril 2013

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Alberto Lopez

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.
Dépôt légal mai 2013.

Imprimé au Céreq
Publication gratuite
ISSN 2116-6110